CAP (Agent de prévention et de médiation)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capapm.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AGENT DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

ÉDITION 2026

UNITÉ UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité combinée UG1 **Durée : 2 heures**

Le candidat apporte six documents papier choisis par lui : deux en histoire, deux en géographie et deux en enseignement moral et civique, soit un document par thème. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ces documents et de ceux éventuellement mis à disposition par la commission.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Histoire : analyse de documents (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie : territoires et mobilités (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE PONCTUELLE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP AGENT DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

Important : l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique ne constituent pas une épreuve écrite autonome. Ils sont évalués à l'oral dans l'unité UG1, associée au français. Pour cette épreuve orale, le candidat apporte les six documents papier prévus par la réglementation. Il tire au sort un thème parmi les thèmes préparés, dispose de 5 minutes de préparation, puis présente son travail et répond aux questions de la commission pendant 15 minutes au total.

Les trois rubriques ci-dessous présentent les domaines susceptibles d'être tirés au sort. Les points indiqués servent uniquement à rendre lisible une proposition de répartition des compétences sur 20 : ils ne constituent pas un barème national distinct de l'EMC et ne modifient pas les modalités réglementaires de l'épreuve.

Pour le thème tiré, le candidat présente le ou les documents préparés correspondant au thème, en indique la nature et la source, les situe, en dégage le sens et construit une réponse argumentée. La commission peut demander des précisions et inviter le candidat à mobiliser ses connaissances.

PARTIE 1 : Histoire : analyse de documents (9 points)

Situer, présenter et interpréter un document historique ; construire une argumentation appuyée sur des connaissances

Thème proposé pour l'oral : l'affirmation des droits et des libertés en France. Le candidat s'appuie sur les deux documents d'histoire qu'il a apportés et sur ses connaissances. Le document DT 1 constitue un repère documentaire fourni dans le présent dossier ; il ne remplace pas les documents que le candidat doit apporter.

1.1 (2 points) Présentez l'un des documents d'histoire que vous avez apportés : nature, auteur ou institution, date, destinataire ou public visé, et contexte historique.

1.2 (3 points) Dégagez l'idée principale du document présenté. Relevez un élément précis qui permet de l'étayer et expliquez ce qu'il signifie dans son contexte.

1.3 (2 points) Confrontez ce document à votre second document d'histoire : indiquez un point commun ou une différence de point de vue, de contexte ou de portée.

1.4 (2 points) Expliquez ce que ces documents permettent de comprendre sur l'évolution des droits et des libertés. Précisez une limite de l'un des documents en tenant compte de son auteur, de sa date ou de son objectif.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : Géographie : territoires et mobilités (7 points)

Décrire une organisation spatiale et expliquer des mobilités à différentes échelles

Thème proposé pour l'oral : les mobilités quotidiennes et l'accès aux services dans les territoires. Le candidat s'appuie sur les deux documents de géographie qu'il a apportés. Le tableau du document DT 2 est un jeu de données fictives, créé pour cet énoncé ; il ne décrit pas une commune réelle.

2.1 (2 points) Présentez l'un des documents de géographie que vous avez apportés en précisant son sujet, son échelle spatiale, sa source et les informations qu'il permet de localiser ou de comparer.

2.2 (2 points) À partir de votre document et, si vous le souhaitez, des données de DT 2, décrivez une inégalité ou une différence d'accès aux services. Appuyez votre réponse sur au moins une donnée ou un élément localisable.

2.3 (3 points) Expliquez comment les mobilités et les aménagements peuvent améliorer ou compliquer l'accès aux services. Présentez un exemple et identifiez une limite ou un effet possible de l'aménagement étudié.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)

Fonder un jugement civique, distinguer liberté, responsabilité et limites prévues par la loi

Situation proposée pour l'oral : dans un espace d'accueil ouvert au public, un usager exprime vivement son désaccord avec une décision municipale. Un autre usager se sent visé par des propos portant sur son origine. L'agent de prévention et de médiation doit écouter les personnes, prévenir l'escalade et orienter la situation dans le respect du cadre légal et des règles du service.

Le candidat s'appuie sur l'un de ses documents d'EMC et sur le document d'appui DT 1. Il ne lui est pas demandé de se substituer à un juge ni de trancher seul la qualification juridique des propos.

3.1 (1 point) Présentez le document d'EMC que vous avez apporté et expliquez le principe ou la valeur de la République auquel il se rapporte.

3.2 (1 point) Dans la situation proposée, distinguez l'expression d'un désaccord de propos susceptibles de porter atteinte aux droits ou à la dignité d'une personne. Appuyez votre réponse sur le document d'appui ou sur votre document d'EMC.

3.3 (2 points) Proposez une réponse professionnelle de médiation : indiquez deux actions concrètes permettant de rétablir le dialogue ou de sécuriser la situation, puis expliquez la limite de votre rôle et, si nécessaire, vers quel interlocuteur vous orienteriez les personnes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789 : ARTICLE 11

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Extrait authentique de l'article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Ce texte fondateur affirme la liberté de communication et indique que son exercice s'inscrit dans un cadre fixé par la loi. Pour l'analyse, le candidat distingue le texte, son contexte de rédaction et les usages contemporains de la liberté d'expression.

DT 2 : ACCÈS À DES SERVICES DANS UN TERRITOIRE FICTIF : DONNÉES DE MOBILITÉ

Nature : jeu de données fictives construit pour l'énoncé. Le territoire comprend un centre urbain, un quartier périphérique et une commune rurale. Les temps indiqués sont des temps moyens de trajet aller vers le service le plus proche, à l'heure de pointe. Ils ne décrivent aucun territoire réel.

Temps moyen de trajet aller vers trois services

Secteur	Population	Arrêt de transport collectif le plus proche	Centre de santé	Médiathèque
Centre urbain	12 000 habitants	4 min à pied	12 min en transport collectif	8 min à pied
Quartier périphérique	8 000 habitants	15 min à pied	28 min en transport collectif	22 min en transport collectif
Commune rurale	3 000 habitants	25 min à pied	35 min en voiture	40 min en voiture

Données fictives exprimées en minutes ; données conçues pour cet énoncé.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de préparation orale : repères pour présenter un document

À RENDRE AVEC LA COPIE

Cette grille peut être utilisée pendant les 5 minutes de préparation pour organiser une prise de parole. Elle n'est pas un questionnaire écrit à rendre et ne remplace pas les six documents papier que le candidat doit apporter.

Repères d'analyse orale

Repère	Notes du candidat
Nature, auteur ou source, date	.....
Sujet et contexte	.....
Idée principale et indice précis du document	.....
Connaissance ou notion mobilisée	.....
Limite, point de vue ou portée	.....
Conclusion ou réponse à la question	.....

À compléter librement pendant la préparation orale.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.